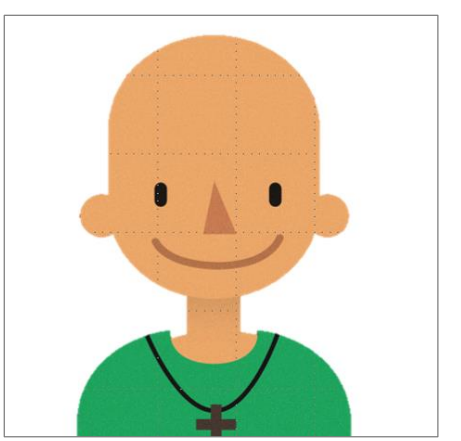


CRITÈRES POUR LA PHOTO DU PÈLERIN JMJ

Avant de procéder à votre inscription de pèlerin, merci de vous assurer d'avoir une photo JMJ, selon les critères suivants.
Cette photo est nécessaire pour compléter votre inscription individuelle.

(inspirées de <http://www.cic.gc.ca/>)

1.	Les photos doivent être prises sur un fond uniforme blanc ou de couleur pâle afin que les traits du pèlerin se détachent clairement du fond. Le contraste doit être assez prononcé entre le fond de la photo, le visage et les vêtements de la personne.	 <p>EXEMPLE DE PHOTO DU PÈLERIN JMJ</p>						
2.	Le pèlerin doit regarder en direction de l'appareil photo. La photo doit montrer le visage complet de face et le haut des épaules, qui doivent être perpendiculaires à l'appareil photo (l'image du visage et des épaules doit être centrée sur la photo). La tête ne doit pas être tournée vers le côté. (aucune photo de profile SVP)							
3.	Le visage du pèlerin doit prendre une grande partie de la photo (voir exemple de photo du pèlerin JMJ pour les bonnes proportions)							
4.	Les yeux doivent être ouverts et clairement visibles.							
5.	Le pèlerin doit être la seule personne dans la photo (aucune photo de groupe ne sera acceptée)							
6.	La photo doit montrer la tête dans son intégralité. Rien ne doit être porté sur la tête, à moins que ce ne soit pour des motifs médicaux. Toutefois, le visage doit être clairement visible et rien ne doit créer d'ombrage sur le visage. Ex. pas de casquette, chapeaux, tuques, etc.							
7.	La photo doit être en couleur : claire, bien définie, nette et doit refléter le teint naturel de la peau. (aucune photo en noir et blanc ne sera acceptée) L'éclairage doit être uniforme, de façon à ce qu'il n'y ait aucune ombre sur le visage ou les épaules, autour des oreilles ou à l'arrière-plan de la photo.							
8.	Le pèlerin peut porter des lunettes prescrites à condition que ses yeux soient clairement visibles et qu'il n'y ait pas de reflet ni de lumière éblouissante dans les verres. Les lunettes de soleil et les verres teintés sont inacceptables.							
9.	<p>SAUVEGARDER LA PHOTO SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :</p> <table border="1" data-bbox="201 1486 1482 1759"> <tr> <td data-bbox="201 1486 509 1612">Nommer la photo</td> <td data-bbox="509 1486 1482 1612">CODE DE GROUPE JMJ_PRÉNOM_NOM DU PÈLERIN_PHOTO.jpg <i>ex. F1001F_JOSEPH_ST-JEAN_PHOTO.jpg</i></td> </tr> <tr> <td data-bbox="201 1612 509 1686">Format</td> <td data-bbox="509 1612 1482 1686">Jpg, jpeg, png</td> </tr> <tr> <td data-bbox="201 1686 509 1759">Grandeur maximum</td> <td data-bbox="509 1686 1482 1759">400KB</td> </tr> </table>		Nommer la photo	CODE DE GROUPE JMJ_PRÉNOM_NOM DU PÈLERIN_PHOTO.jpg <i>ex. F1001F_JOSEPH_ST-JEAN_PHOTO.jpg</i>	Format	Jpg, jpeg, png	Grandeur maximum	400KB
Nommer la photo	CODE DE GROUPE JMJ_PRÉNOM_NOM DU PÈLERIN_PHOTO.jpg <i>ex. F1001F_JOSEPH_ST-JEAN_PHOTO.jpg</i>							
Format	Jpg, jpeg, png							
Grandeur maximum	400KB							
10.	Les sourires sont TRÈS ENCOURAGÉS!							